



Numéro 1 (juin 2018)

ÉDITO

Nous assistons à une vaste mutation. La société est en train de redéfinir les formes de la démocratie, du rapport au politique, du rapport à la politique. Elle se durcit. Cela résulte largement de plus de vingt années de non-réponse aux mouvements sociaux. Elle perpétue voire aggrave les inégalités et les conditions d'exercice de la démocratie. Elle s'accompagne d'un dangereux rejet de la représentation démocratique et de l'instrumentalisation de haines identitaires.

Le bilan de la première année du mandat d'Emmanuel Macron s'inscrit dans ce contexte. Loin d'en contredire les tendances lourdes, il les exacerbe. Un principe émerge : celui de la bonne gouvernance, d'une efficacité portée par des experts n'ayant pas de comptes à rendre à l'opinion et moins encore à la représentation nationale.

Les réformes menées au pas de charge dans la fonction publique, les entreprises publiques, à l'hôpital participent de cette conception des affaires publiques et subordonnent la délibération collective et l'intérêt général à une approche strictement gestionnaire.

Le débat public s'en trouve d'autant amoindri ; la négociation sociale, elle, se retrouve hors-jeu.

Le même esprit prévaut concernant la réforme de la Constitution et celle de la justice. Sous couvert de rationalisation et de réduction des dépenses, on amoindrit le poids de la représentation populaire, on éloigne la justice des justiciables. A chaque problème qui surgit, que ce soit à l'université, à l'hôpital, dans les finances, cette logique oppose la myope rationalisation du privé, la logique froide des algorithmes, l'exaltation des « premiers de cordée »... De la loi travail qui inverse la hiérarchie des normes au projet de loi Elan qui planifie la mise en vente des logements sociaux, une même mystique structure l'action présidentielle : celle d'un acteur libre dans un marché libre et tout puissant. Une mystique qui ignore superbement que les dés sont pipés.

Cette ignorance, qu'elle soit délibérée ou naïve, est au fondement d'une brutalisation dangereuse de la vie politique, sociale, démocratique.

La démocratie ne peut se réduire à l'application d'un programme annoncé qui ne pourrait être contesté qu'à la faveur d'une prochaine élection. Il est sain que les actes du pouvoir exécutif soient remis en cause. Quel que soit le gouvernement en place.

Le débat ne peut être balayé comme inutile. Il est indispensable pour affronter les défis portés aux territoires, au travail, à la justice fiscale, au logement, à la crise de l'accueil des réfugiés, aux demandes de la jeunesse étudiante, aux enjeux d'un développement respectueux de l'humanité et de son avenir.

La démocratie ne peut se priver de qui que ce soit. Elle a besoin de toutes et de tous, d'une prise en compte réelle des corps intermédiaires, des demandes et des colères qui s'expriment. Qu'on les juge ou non légitimes, elles révèlent un formidable sentiment d'injustice sociale, d'inégalités, de rage et d'attente d'un horizon meilleur, plus fraternel.

Le choix du gouvernement de fermer la porte à la fraternité en même temps qu'aux migrants enfonce notre société dans un monde sombre, égoïste et dangereux.

La loi sur l'immigration en est particulièrement illustrative. Sous couvert d'un humanisme de façade, elle nourrit les peurs d'une invasion en Europe et présente migrants et réfugiés comme un risque majeur. Ainsi, notre pays, côté cour, réclame un monde ouvert, tandis qu'il cultive, côté jardin, le pire des rejets : celui de la solidarité.

L'avenir frappe à notre porte. C'est la pire façon d'y répondre, tant elle encourage les pulsions nationalistes, xénophobes et, avec elles, leur lot de valeurs patriarciales, de discriminations, de haines et d'actes désespérés. Cela affecte toute notre communauté : Français et étrangers, cela vise toutes celles et ceux qui osent, ici dire non, là incarner un refus.

Nous en sommes arrivés au point où la défense des droits, la prétention d'en bénéficier sont assimilés à une entrave aux libertés, pire encore, à une irresponsabilité. D'où des manifestations de répression policière et judiciaire démesurées et systématiques au moindre signe de contestation.

Comment, dans ces conditions, opposer à la force, la force des droits ?

La réponse n'est pas écrite. Il n'est pas fatal qu'elle penche du côté de la démocratie. Il est d'autant plus urgent de la penser autour des droits, de droits universels rendant effectives l'égalité, la liberté et la fraternité.

L'affirmation de ces droits et valeurs n'est ni une utopie ni un programme. Elle permet à toutes et tous d'être, à égalité, les artisans d'un avenir mis en commun.

En 2010, la Ligue des droits de l'Homme lançait un appel citoyen « Urgence pour les droits, urgence pour les libertés ». Elle appelait en 2013 à un renouveau de la démocratie et à la satisfaction des besoins sociaux. Ces exigences n'ont jamais été aussi urgentes. Il s'agit aujourd'hui de les mettre en œuvre.

Malik Salemkour, le 19 juin 2018

« Il y a une affaire Dreyfus partout où il y a un ouvrier qui souffre, un enfant sans instruction, un travailleur sans défense, un vieillard sans asile » – Ferdinand Buisson, 1902

SOMMAIRE :

1) Actu nationale (pages 2 et 3)

3) Dates et événements (page 4)

Une venue inopportune, des propos inopportuns

Communiqué LDH

La venue, en France, de Benyamin Netanyahu à l'occasion de la Saison France-Israël ne peut que soulever interrogations et réprobations.

Nul besoin de « boycotter » Israël pour constater que les autorités françaises accueillent un homme responsable de crimes de guerre et qui n'a pour seul objectif que d'empêcher le peuple palestinien d'être libre, dans son propre Etat, et dans des frontières aussi sûres et reconnues que celles d'Israël.

La réalité d'aujourd'hui, c'est une politique israélienne empreinte de toute puissance, forte du soutien sans faille des Etats-Unis, et qui foule au pied les aspirations légitimes de tout un peuple.

Et les déclarations pusillanimes des autorités françaises face à cette situation ne peuvent se substituer à une volonté politique ferme d'œuvrer en faveur d'une paix juste et durable, laquelle ne peut exister sans que le peuple palestinien exerce la totalité de ses droits sur son territoire tel qu'issu des frontières de 1967.

Il est tout aussi regrettable que, pour la deuxième fois, le président de la République entérine la thèse selon laquelle l'Etat d'Israël serait l'Etat des juifs du monde entier, ou qui aurait vocation à les représenter.

Outre que tous les juifs ne se reconnaissent pas dans Israël, et encore moins dans ses agissements actuels, c'est ainsi enfermer les Français juifs dans une représentation ou pèse sur eux une double allégeance qui, de fait, conduit à les considérer comme des Français pas tout à fait comme les autres. En tenant ces propos, dont on se demande si les conséquences ont été analysées, le président de la République contribue à alimenter les tensions et replis identitaires.

La LDH regrette, dans ses conditions, l'accueil que va réservé la République au Premier ministre d'Israël, et rappelle son exigence de voir la France reconnaître sans délai la Palestine.

Paris, le 4 juin 2018

Aides sociales : ne laisser personne de côté !

Communiqué du collectif Alerte, dont la LDH est membre

Face à la remise en cause récente des aides sociales par le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre de l'Action et des Comptes publics, les associations de solidarité réunies au sein du collectif Alerte plaident pour une réforme des minima sociaux, à la condition que celle-ci ne soit pas un prétexte à la diminution des aides sociales qui demeurent essentielles pour les neuf millions de personnes en situation de pauvreté.

Bruno Le Maire et Gérald Darmanin ont remis en cause récemment les aides sociales, jugées trop nombreuses et moins utiles en période de reprise économique.

S'il constitue un rempart essentiel contre la grande pauvreté, notre système de minima sociaux souffre aujourd'hui de nombreux dysfonctionnements, rendant nécessaire une réforme : trop compliqués à demander et à obtenir et d'un montant souvent trop faible, ils laissent des catégories entières de personnes, principalement les jeunes de moins de 25 ans, sans ressources. Le vrai problème ne tient donc pas au fait qu'il y aurait trop d'aides sociales aujourd'hui, mais trop de personnes pauvres, laissées sans solution suffisante pour vivre décemment et s'insérer dans notre société.

C'est pourquoi les associations ont appelé à une fusion de certains minima sociaux, aboutissant à une couverture unifiée, ouverte dès 18 ans. Ce constat a été partagé par les associations de lutte contre l'exclusion et proposé dans la cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté. Dans l'attente d'une telle réforme, une revalorisation du RSA est indispensable et attendue.

Par ailleurs, toute réforme, qui, sous prétexte de simplification, aboutirait à une baisse de ressources des millions d'allocataires de minima sociaux, toujours privés d'emploi malgré le redémarrage de la croissance, rencontrera une vive opposition de la part des associations. Si le redressement économique doit entraîner, à terme, une diminution du nombre de personnes touchant une aide sociale, il serait inacceptable de baisser par anticipation ces aides, lesquelles permettent de protéger et d'accompagner ces personnes pour saisir les opportunités d'insertion.

La reprise de la croissance ne s'accompagne pas nécessairement de créations d'emplois suffisantes, ni de qualité, permettant aux personnes de sortir de la pauvreté. Les associations rappellent que la prime d'activité a justement été créée pour soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs pauvres. Elle permet également, non pas d'ancre les personnes dans l'inactivité mais d'accompagner leur retour dans l'emploi et d'être un premier sas de sortie de la pauvreté. Elle doit être intégralement perçue aussi longtemps que les revenus de ces travailleurs pauvres n'atteignent pas un minimum de 850 euros pour une personne seule.

La remettre en cause reviendrait non pas à inciter à la reprise d'emploi mais, au contraire, à la décourager et à dégrader le pouvoir d'achat de millions de travailleurs précaires, et à rompre avec un engagement de campagne d'Emmanuel Macron.

Plus largement, la question des prestations sociales interroge sur la lutte contre la pauvreté de façon globale.

Vingt ans après la loi de 1998 sur la lutte contre les exclusions, une référence en la matière, la lutte contre la pauvreté est malheureusement loin de constituer une « priorité de l'ensemble des politiques publiques de la Nation ».

Paris, le 8 juin 2018

L'Observatoire de la liberté de création apporte son soutien au Bataclan

Communiqué de l'Observatoire de la liberté de création

N'en déplaise aux nouveaux censeurs de toutes obédiences, on ne demande pas l'annulation administrative d'un concert sans raison juridique valable et impérieuse.

La loi 2016-925 du 7 juillet 2016 pose en effet le principe de liberté de création et de diffusion des œuvres dans ses articles 1 et 2. Pourtant, depuis quelques jours, divers activistes d'extrême droite, suivis par des responsables politiques (Rassemblement national et Les Républicains) et deux avocats de familles de victimes des attentats du 13 novembre 2015 demandent l'annulation de deux concerts du rappeur Médine qui se tiendront au Bataclan en octobre prochain.

Les arguments avancés sont ceux de la dignité et du respect dû aux victimes des attentats. S'ils sont légitimes sur le terrain de la libre expression des opinions et des émotions individuelles et collectives, ils ne sont pas pertinents ici car aucune chanson de Médine ne s'attaque aux victimes du Bataclan ni ne fait l'apologie de leurs bourreaux. C'est donc que le problème n'est pas là.

Dans ses chansons incriminées, Médine met en cause de façon provocatrice une certaine vision de la laïcité, ce qui participe du débat démocratique. Nul n'est tenu de partager ses convictions, étant précisé que celles-ci paraissent en évolution et que ses chansons récentes ne sont pas de la même eau.

Dès lors, aucun juge ne pourra interdire ces concerts. Au-delà de la question juridique, reste la question politique.

Une fois encore, les censeurs autoproposés, qui tirent à boulets rouges sur la liberté de création, ne s'interrogent pas sur ce que leur demande de censure a de délétère pour la création artistique, la culture du débat et la démocratie. Ils jugent et décident en lieu et place du public et veulent faire leur propre loi, toujours au nom d'un intérêt qui mérite par ailleurs respect ou considération (hier féminisme, ici respect des victimes et défense de la laïcité).

En l'espèce, au-delà de la question artistique, c'est de culture et de vivre ensemble qu'il s'agit. La stigmatisation d'un chanteur musulman et par conséquent de son public risque en effet de provoquer le résultat inverse de celui affiché.

L'Observatoire de la liberté de création apporte son soutien au Bataclan qui n'a pas besoin, après avoir subi ce qu'il a subi, d'autorisation préfectorale ou du juge pour décider, en pleine connaissance de cause, de sa programmation.

Paris, le 12 juin 2018

ACTU LOCALE

Le vendredi 1er juin 2018, la LDH a, au côté d'autres associations, accueilli la marche citoyenne des collectifs Roya citoyenne et l'Auberge des migrants lors de son passage à Dijon. L'accueil s'est tenu place Wilson dans une ambiance festive où différents intervenants ont pris la parole afin de rappeler l'importance du devoir de solidarité et d'humanité dans un contexte de durcissement des conditions d'accueil des étrangers, dont la loi asile-immigration constitue l'exemple le plus probant.

En outre, un questionnaire a été envoyé aux adhérents au sujet de l'organisation de la section, notamment les réunions, et de ses activités. Vous êtes bien évidemment invités à y répondre de la manière la plus importante afin que la section puisse répondre le mieux possible aux aspirations de ses adhérents.

DATES ET EVENEMENTS

29 juin : invitation à la journée d'études « De quoi la Palestine est-elle (encore) le nom ? » (8h30-17h00 à l'amphithéâtre de la Maison des Sciences de l'Homme, entrée libre)

L'HISTOIRE DE LA LDH EPISODE 2 : LA MUTATION

Née dans un contexte particulier (cf n°0), la Ligue des droits de l'homme s'est, comme nous l'avons vu, tout d'abord orientée dans un objectif de défense des libertés individuelles sous la présidence du fondateur de l'association, le sénateur Ludovic Trarieux. Ce dernier présida la Ligue jusqu'en 1903, date à laquelle il fut contraint de démissionner de son poste. En effet, gravement malade, il est dans l'obligation de quitter la présidence de la Ligue des droits de l'homme le 19 octobre 1903. Il meurt peu de temps après en 1904.

Ce dernier est très rapidement remplacé par un certain Francis de Pressensé, proche de Jean Jaurès. Il s'agissait de l'un des rares socialistes membres du comité central sous la présidence de Ludovic Trarieux, le seul autre socialiste étant Lucien Herr. La majorité des membres étaient en effet, à l'instar de Ludovic Trarieux, des personnalités de tendance radical-socialiste, voire républicaine modérée.

L'élection à l'unanimité de Pressensé ne se limite pas à un renouvellement de la direction de l'association, elle s'accompagne d'une mutation idéologique de la Ligue, favorisée par les convictions politiques des nouveaux dirigeants. Pressensé va ainsi modifier les statuts de l'association afin de favoriser la démocratie en son sein et orienter cette dernière dans de nouveaux combats avec la défense des droits sociaux et non plus uniquement des droits individuels. La Ligue va alors très rapidement défendre des syndicalistes condamnés par la justice pour leur combat, notamment Gustave Hervé, syndicaliste violemment antimilitariste qui inquiète les pouvoirs publics pour ses positions radicales qui deviendra par la suite un des promoteurs du fascisme en France.

Une date qui rend manifeste ce tournant dans les combats de la Ligue des droits de l'homme est l'année 1903, marquée par la grève des usines Caillez dans le nord du pays. Lors de cette grève, un incendie se produit dans les locaux de l'usine et les meneurs ouvriers sont déclarés responsables de cet incendie. La Ligue va alors, en la personne de Paul Mesmin, avocat et membre de la Ligue, s'emparer de cette affaire et soutenir sur les plans tant financiers que juridiques les familles des victimes. C'est à partir de ce fait divers que la Ligue va s'intéresser aux problèmes sociaux et notamment les accidents du travail ou le cas de retraites.

Malgré cette mutation, la Ligue va se fracturer sur la question du syndicalisme et plus particulièrement de la grève. La majorité du comité central de la Ligue et son président, Pressensé, soutiennent ce droit et vont notamment soutenir la CGT, alors anarcho-syndicaliste, et le journal *L'Humanité* dans leur revendication du droit de grève. Elle va même obtenir une victoire juridique avec un arrêt du Conseil d'État qui annule une sanction pour abus de pouvoir sur les conclusions de deux juristes ligues, Alcide Delmont et Jean Raynal. Pour autant, certains membres de la Ligue, tel qu'Albert Réville, professeur au Collège de France, s'opposent au droit de grève et refusent que la Ligue s'implique dans la défense de ce dernier. Entre 1909 et 1914, 40 000 membres vont ainsi quitter la Ligue du fait de leur opposition à la ligne majoritaire.

Parallèlement, certains syndicalistes vont entrer au comité central de l'association et jouer un rôle de plus en plus important dans cette dernière. Un groupe de travail sur le sujet va même se constituer et être à l'origine de plusieurs propositions de lois qui vont être défendues à l'Assemblée nationale par Ferdinand Buisson, une des figures historiques de la Ligue et son président à partir de 1913.

Un autre événement en 1909 va à nouveau illustrer les fractures au sein de l'association sur la questions des combats sociaux. Il s'agit du soutien de la Ligue à un groupe de postiers qui doivent comparaître devant le conseil de discipline pour avoir appelé à la fraternisation entre employés du secteur public et employés du secteur privé. La question du soutien ou non de ces postiers va provoquer de vifs débats au sein de l'association mais une majorité des membres se prononce en faveur de l'organisation d'un meeting en soutien à ces travailleurs. Lors du congrès qui suit cette initiative, une minorité importante va condamner cette "dérive sociale" 3 000 membres vont ainsi démissionner, dont la figure la plus célèbre est Gabriel Trarieux, le fils du fondateur de la Ligue des droits de l'homme.

La Ligue va connaître tout au long de son histoire d'autres divisions sur la ligne suivie, ce sera notamment le cas durant la Première Guerre mondiale et plus encore durant l'entre-deux-guerres comme nous allons le voir dans le numéro suivant.